

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Madame Nathalie JOLLY

Absent : Monsieur Christophe GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 13/03/2024	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	14
19	Pour	14
Nombre de membres présents	Contre	00
12		
Nombre de procuration		
02		

24.18 - Commissions permanentes du Conseil Municipal - Elections visant à pourvoir les sièges vacants suite à la démission d'un conseiller municipal

Conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut former en son sein des commissions, chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 mai 2020, a créé neuf commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

La démission de Monsieur Daniel MARCONNET, effective au 5 mars 2024, a pour effet de rendre vacant le siège qu'il occupait dans plusieurs commissions permanentes, qu'il convient de pourvoir :

- Commission des finances
- Commission gestion du personnel
- Commission communication, animations, associations
- Commission vie sociale et seniors.

AR Prefecture

017-211702220-20240326-2418-DE

Reçu le 26/03/2024
Il est précisé que cette élection a lieu à bulletin secrets (article L.2121-21 du CGCT), sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales. Dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Les candidats sont :

- Commission des finances : Monsieur Gilles PIARD
- Commission gestion du personnel : Mme Joële CHAMBRIER-DONNADIEU
- Commission communication, animations, associations : Monsieur Gilles PIARD
- Commission vie sociale et seniors : Monsieur Gilles PIARD

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant création des commissions permanentes du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de pourvoir le siège vacant au sein de quatre commissions permanentes du Conseil Municipal,

Considérant la candidature unique déposée pour chaque poste,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE aux désignations au sein des commissions municipales permanentes de chacun des candidats s'étant présenté pour chaque poste à pourvoir :

- Commission des finances : Monsieur Gilles PIARD
- Commission gestion du personnel : Mme Joële CHAMBRIER-DONNADIEU
- Commission communication, animations, associations : Monsieur Gilles PIARD
- Commission vie sociale et seniors : Monsieur Gilles PIARD

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 mars 2024

Le Maire,
Hervé PINEAU

Secrétaire,
Frédéric COUDRAY

